



## DÉTERMINÉ(E)S !

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont participé aux nombreuses actions conduites par le **SIAES - SIES** ces derniers mois. Merci également à celles et ceux qui ont contribué financièrement à l'organisation du déplacement d'une délégation de collègues à Paris pour la manifestation nationale du samedi 10 octobre. Il est toujours possible de faire un don (même symbolique).

La réforme du collège de Najat Vallaud Belkacem n'est pas "hors sol". C'est une **conséquence directe de la Loi Peillon et des décrets Peillon - Hamon**. Rattacher le collège à l'école primaire, créer le bloc bac - 3 / bac + 3 et modifier les statuts et missions des professeurs était la première phase de la mise en place de cette réforme du collège et du **démantèlement de l'École Républicaine**.

Le **SIAES - SIES / FAEN** a combattu dès 2012 la pseudo "refondation" Peillon et demande toujours l'abrogation de la Loi Peillon et des décrets Peillon - Hamon. C'est d'ailleurs une des rares organisations à tenir fermement cette position. La plupart des autres syndicats ayant voté POUR la refondation Peillon (SGEN, SNALC, UNSA) ou s'étant abstenus (FSU).

Consultez la page de notre site internet :

[http://www.siaes.com/refondation\\_peillon.htm](http://www.siaes.com/refondation_peillon.htm)



### **PLP : Contrôle en Cours de Formation et nouvelle indemnité.**

Souviens-toi de février 2009, le baccalauréat professionnel en trois ans était créé. Des jours glorieux étaient annoncés. Des industriels réclamaient ce changement, certaines organisations syndicales s'étaient même laissé convaincre. Le CCF (Contrôle en Cours de Formation) prenait une place de plus en plus forte, seules quelques matières étaient épargnées. Et afin de faire passer cette mutation, une indemnité allait être créée. La formation professionnelle devait prendre un nouvel envol, les lycées des Métiers créés quelques années plus tôt devaient accueillir les élèves du niveau CAP au niveau BTS et les élèves n'étaient pas encore appelés des « *apprenants* ».

Six ans plus tard, quels constats devons-nous faire ? Quelle évaluation pour cette réforme ? Quelques CCF sont supprimés, mais aussi la maigre indemnité qui s'y rattachait. La charge de travail liée aux CCF est toujours aussi forte, les responsabilités tout autant. Pourtant ce surcroît de travail est assimilé à du bénévolat. « *Travailler toujours plus pour gagner moins* », depuis 2010, ce slogan nous sied un peu trop bien.

A nouveau l'espoir renaît. Il faudrait se réjouir, car une nouvelle indemnité (312,50 euros brut / an) est créée pour ceux qui enseignent au moins 6 heures en première et terminale de Bac Pro ou en CAP. Elle serait de 400 euros l'année suivante. Certains rêvent de voir la voie professionnelle ainsi revalorisée et espèrent s'approcher de la pondération en vigueur en lycée général (1 heure = 1,1 heure).

**La déception est cependant bien réelle. Cette indemnité est inférieure au quart de la première HSA pour un PLP classe normale !** Si nous effectuons 10 heures, nous avons donc le privilège d'avoir l'équivalent d'une pondération de 1,025 à la place de 1,1. Pour un service de 18 heures, cela équivaut à une pondération inférieure à 1,015. C'est particulièrement méprisant dans ce cas. Mais attention, exercer en BMA n'est pas comptabilisé, nous sommes pourtant dans le cas d'un diplôme de niveau IV. Les « *grands experts* » sont encore à l'œuvre, un peu trop malheureusement.

**Le SIAES ne fait pas partie des syndicats qui se réjouissent de cette indemnité et qui font croire aux collègues qu'il s'agit d'une avancée. Le SIAES demande une véritable revalorisation financière et une véritable reconnaissance morale du travail effectué quotidiennement par les PLP.**

*Eric PAOLILLO (responsable PLP, élu au CACFC)*



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire - Aix-Marseille**  
**Syndicat Indépendant - national -  
de l'Enseignement du Second degré**

**Le SIAES et le SIES  
sont affiliés à la  
Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale**

